

Swiss Expo, Lausanne

Du 10 au 13 janvier 2018, visité le 12 janvier 2018



En raison du fort gonflement des pis, une démarche normale est pratiquement impossible.

I. Généralités

Swiss Expo était organisée pour la 22^e fois dans les locaux d'Expo Beaulieu à Lausanne. En plus d'une exposition mettant l'accent sur la technique agricole, la sylviculture et les énergies renouvelables, le salon accueillait, selon ses organisateurs, le plus grand concours de bovins d'Europe. En tout, plus de 1000 bêtes de huit races laitières (Simmental, Swiss Fleckvieh, Montbéliarde, Brune originale, Jersey, Brown Swiss, Red Holstein, Holstein) étaient inscrites à l'exposition. Durant les quatre jours, ces animaux ont été présentés et primés par races et groupes d'âges. Les vaches participantes provenaient pour l'essentiel de Suisse, mais également de France, d'Italie, du Luxembourg, d'Allemagne, du Danemark, de Belgique et d'Autriche. En plus des animaux détenus à l'attache, un enclos abritait deux veaux de la race Normande.

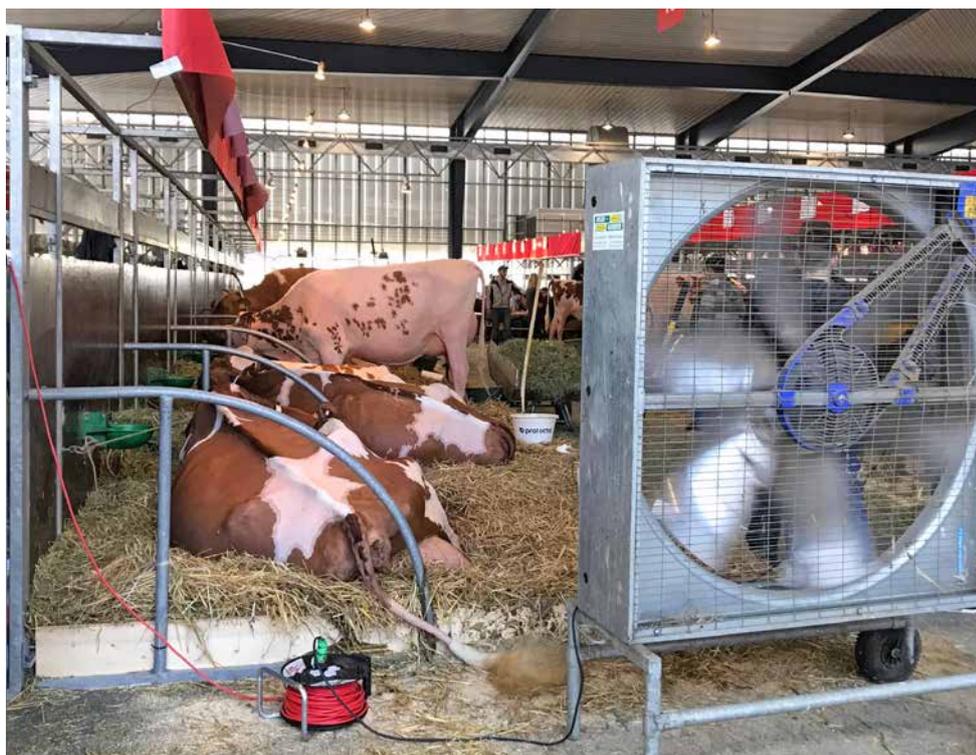
Le jour de notre visite, les bovins de la race Brown Swiss étaient évalués dans 14 catégories, suivis de ceux de la race Red Holstein dans 17 catégories. Les différentes catégories ont été

présentées successivement dans le ring, les animaux les plus jeunes ouvrant la marche.

Le volume sonore dans le ring était d'environ 88 décibels (dB), avec des pointes occasionnelles à 94 dB durant la remise des prix, ce qui a paru déranger quelques animaux seulement. Au niveau inférieur des étables, les haut-parleurs étaient fixés juste au-dessus des vaches à l'attache. Lors d'annonces, le volume excédait 100 décibels, ce qui est nettement excessif, surtout que les bêtes ne pouvaient pas se soustraire au bruit. Dans certains espaces réservés au clippage des animaux, de la musique de fête était diffusée en permanence. Ce genre d'exposition permanente au bruit, à un niveau sonore entre 95 et 100 décibels, est une charge supplémentaire pour les vaches à l'attache.

II. Ce qui nous a plu du point de vue de la protection animale

- **Détention des animaux:** toutes les vaches disposaient de couchers suffisamment spacieux et avaient accès aux abreuvoirs et à du foin. Les litières étaient très propres et généreuses.
- **Lumière du jour dans les étables:** à l'exception de quelques rares animaux, placés à côté du ring et exposés uniquement à la lumière artificielle, tous les autres bénéficiaient de lumière naturelle en abondance dans les étables.



Positifs: litière et foin en abondance, lumière du jour et un ventilateur en plus.

- **Ventilateurs:** de grands ventilateurs avaient été disposés à plusieurs endroits dans les étables, pour assurer une meilleure aération.
- **Attitude générale à l'égard des animaux:** tant les animaux que le personnel chargé de les conduire dans le ring ou de les soigner dans les étables donnaient l'impression, à quelques exceptions près, d'avoir suffisamment de routine et d'être calmes. Dans les étables, calme, détermination et soins attentifs étaient à l'ordre du jour.
- **Soins aux animaux:** les animaux étaient constamment sous la surveillance de gardiens, qui retiraient par exemple le fumier immédiatement ou récoltaient les excréments directement dans des seaux. Même si les étables étaient ouvertes au public, les vaches étaient protégées d'éventuelles intrusions de visiteurs par la présence de nombreux gardiens.

III. Améliorations par rapport à la dernière exposition évaluée par la PSA

- **Nouveau règlement plus strict de l'exposition:** en décembre 2017, la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS) a validé un nouveau règlement d'exposition, qui prévoit entre autres aussi de nouveaux examens des pis par ultrason.
- **Pas de mesures de contrainte douloureuses non autorisées:** le jour de la visite, nous n'avons pas observé d'application directe de mesures de contrainte douloureuses telles que l'utilisation d'entraves ou de pince-queue. Dans quelques cas, des vaches avaient une patte attachée pour éviter qu'elles ne donnent des coups de pied et/ou pour qu'elles restent tranquilles. Pendant la visite, nous n'avons observé aucune tentative de tirer la queue des vaches vers le haut, une manipulation douloureuse.

IV. Absence d'amélioration ou même dégradation par rapport à la dernière exposition évaluée par la PSA

- **Manque d'espace pour donner de l'élan avec la tête:** comme les années précédentes, les animaux étaient placés face à une paroi verticale, à laquelle ils étaient attachés. Les colliers de certaines vaches étaient par ailleurs très serrés. Une situation que nous dénonçons, cette année encore. Les attaches en partie très courtes de certaines bêtes les empêchent de jouir de la marge de manœuvre nécessaire pour se relever, se coucher, se nettoyer et se lécher, ou même pour pouvoir reculer, conformément à leurs besoins et comme l'exige le manuel de contrôle «Protection des animaux» pour les bovins édité par l'OSAV.



Vache attachée trop serré l'empêchant de se coucher et de se relever correctement.

- **Air étouffant dans les étables à l'étage inférieur:** alors que la température dans les étables de l'étage supérieur était d'environ 18 °C et qu'une quantité généreuse d'air frais entrainait par les grandes portes, la température dans l'étable inférieure était d'environ 20–21 °C, une atmosphère en partie étouffante et trop chaude. La fréquence respiratoire de plusieurs vaches stationnées à l'étage inférieur était très élevée (> 120 respirations/min; alors qu'une fréquence de 10 à 30 respirations/min est normale au repos).

- **Volume sonore en partie très important à proximité des animaux:** au niveau inférieur des étables, les haut-parleurs étaient fixés trop près des couchés des vaches. Lors d'annonces, des pics à 100 dB ont été enregistrés. Autour de certaines cages de clippage, le volume sonore de la musique diffusée en permanence atteignait 95 à 100 dB, une charge supplémentaire pour les animaux immobilisés et toilettés.



Dans les étables du niveau supérieur, les bêtes bénéficiaient en principe d'un bon climat, avec de la lumière du jour en abondance et la possibilité de laisser entrer l'air frais par les portes. Le bruit diffusé par les haut-parleurs, placés trop près des couchés des animaux, représentait toutefois une source de nuisance et de stress, tout comme la diffusion permanente de musique près de certaines cages de clippage.

- **Rasage intégral, rasage des poils tactiles, clippage excessif:** toutes les vaches ont, une fois encore, été tondues et rasées de manière radicale jusqu'à la ligne dorsale (topline). Tous les poils de la tête, intérieur et extérieur des oreilles compris, en passant par les pattes et jusqu'aux sabots, les trayons, la zone sensible de l'intérieur de la cuisse, la queue (à l'exception d'une touffe de poils) ainsi que tous les poils tactiles du museau et des sourcils ont été coupés ou rasés. L'ordonnance sur la protection des animaux interdit explicitement cette pratique pour les chevaux. Afin de souligner leur silhouette, toutes les vaches avaient les côtes rasées des deux côtés et enduites de vernis transparent ou d'huile afin d'en dessiner la forme. De notre point de vue, les procédures de clippage et de toilettage excessives vont non seulement à l'encontre de la dignité des bêtes, mais enfreignent également les prescriptions de la protection des animaux. En comparaison, tout ce qui va au-delà du brossage et du peignage des chiens est par exemple explicitement interdit dans les expositions canines, qu'elles soient nationales ou internationales. Si l'on considère l'aspect de la protection des animaux, le fait de ne pas appliquer de règles équivalentes aux expositions de vaches, bœufs et veaux ne se justifie pas. Après de telles procédures, il manque aux animaux le pelage protecteur nécessaire au début de la période de pâturage, particulièrement au niveau des oreilles, pour se protéger des caprices de la météo et des insectes. Les poils tactiles sont par ailleurs des organes sensoriels importants qui ne repoussent que très lentement et parfois partiellement. Ce faisant, ils perdent leur signification essentielle: la perception de stimuli minimes, servant par exemple à l'orientation dans l'obscurité, à la détection des dangers ou à la localisation et à l'absorption de nourriture.



Sans pelage protecteur, ce veau complètement rasé jusqu'à la ligne dorsale avait froid et tremblait. Il cherchait chaleur et protection dans la paille.



À la recherche d'un abri, ce veau s'est couché sous l'abreuvoir, contre la paroi, dans le coin, épuisé et grelottant (car entièrement rasé jusqu'à la ligne dorsale).



Même les sabots ont été colorés en noir.



L'utilisation de tondeuses mécaniques peut aussi provoquer des blessures: coupure fraîche sur le dos d'une vache de la race Holstein.



Vache entièrement rasée, côtes bien dessinées, pis pleins et brillants dans le ring de présentation.

- **Vaches attachées la tête haute aux cages de clippage:** lors des préparatifs pour le défilé dans le ring, les vaches étaient immobilisées dans les cages de clippage, disponibles en grand nombre, le cou et la tête excessivement tirés vers le haut. Lorsque la présence des collaborateurs de la PSA était remarquée, les attaches étaient en partie relâchées. Souvent, un licol sans arrêtoir était utilisé. Les tentatives des animaux de reposer leur tête et leur nuque ont été observées. La tension ayant pour effet de resserrer davantage les licols, les vaches étaient toutefois contraintes de relever sans cesse la tête. L'expression des animaux (regard fixe, blanc des yeux visible, oreilles tirées vers l'arrière, salivation, etc.) signale un stress auquel ils ne sont pas en mesure de se soustraire. Des professionnels ont entrepris de donner aux bêtes l'apparence souhaitée pour leur présentation dans le ring, un travail s'accompagnant de mesures importantes sur des animaux attachés. Seuls de rares cas de vaches tenant leur tête naturellement dans les postes d'attache ont été observés. Si «l'immobilisation démesurément longue des animaux dans une posture non naturelle» est interdite par le règlement, le texte n'indique pas ce qui doit être considéré comme «démesurément long». L'immobilisation par la contrainte et de longue durée des vaches la tête et la nuque tirées vers le haut ne semble pas non plus être considérée comme une posture corporelle non naturelle. Les personnes chargées des contrôles ne sont en tout cas pas intervenues, bien qu'elles soient chargées de vérifier et de faire appliquer le règlement sur place, comme celui-ci le prévoit.



Cette vache a été attachée trop serré et trop haut à une latte en bois pour le clippage. L'animal a été contraint de rester la tête attachée trop haut et trop serré, le cou et le dos étirés dans une position non naturelle, jusqu'à la fin du clippage, procédure qui a duré une trentaine de minutes.



8 *La même vache est maintenant séchée et brossée.*



Tête relevée sous la contrainte d'un licol trop serré. La vache salivait.



Il est aussi possible de faire autrement: vache calme, dans une posture naturelle, dans une cage de clippage.

- **Utilisation de nombreux produits pour la préparation des vaches:** les toiletteurs ont utilisé de nombreux produits pour préparer les animaux. Il est ici permis de se demander si tous les produits utilisés «ne provoquent ni irritations ni dommages et (sont) inoffensifs du point de vue de la loi sur les denrées alimentaires», comme l'exige le règlement. Il est en tout cas apparu que le nombre de produits visibles était nettement moins important que l'année dernière. Les toiletteurs ont toujours rangé la majeure partie des articles utilisés dans des caisses ou des armoires une fois leur travail terminé.



Ce toiletteur avait à disposition tout un arsenal de produits cosmétiques. Ici, il était en train de tondre la tête d'une vache, dont il a coupé aussi les poils tactiles des sourcils et du museau.

- **Trayons collés et obstrués:** des trayons collés ont été observés sur presque toutes les vaches. Cette pratique est expressément autorisée. Le seul produit permis à cette fin est du Collodium 8%. Un examen visuel ne permet pas de constater si du Collodium plus fortement dosé ou de la colle instantanée ont été utilisés à la place. Après la présentation, les gardiens étaient contraints de retirer péniblement le produit avant la traite. Une procédure qui provoquait des réactions de défense violentes de la part des vaches.



Trayons collés et obstrués.



Ici, les trayons ont été préparés pour être collés par un gardien, pendant que l'autre lui tendait le produit destiné à être appliqué sur leurs extrémités. Il n'était pas possible de vérifier quel adhésif en quelle concentration était effectivement utilisé.



Mouvement de défense violent après la présentation dans le ring. Le retrait de l'adhésif appliqué sur les trayons avant la traite était une procédure visiblement désagréable pour la vache.



Avant de pouvoir traire cette vache, ses trayons ont sans cesse été malmenés pour les libérer de l'adhésif et permettre d'y fixer enfin l'appareil de traite mobile destiné à soulager l'animal.

- **Vidange du lait sans surveillance vétérinaire:** dans plusieurs cas, nous avons constaté que du lait était prélevé de quarts de pis au moyen de canules (non stériles), sans qu'un vétérinaire supervise la procédure – bien que le règlement l'exige spécifiquement.



Vidange du pis en l'absence du vétérinaire (Team France).



Vidange du pis non autorisée à l'aide de canules. La vidange du pis devait permettre ensuite de coller les trayons et d'assurer leur étanchéité. Le pis était déjà fortement sous pression et présentait un écoulement de lait. Pour que l'adhésif garantisse l'étanchéité du trayon, la pression doit d'abord être réduite et le flux de lait brièvement interrompu. Souvent, l'adhésif est séché à l'aide d'un sèche-cheveux, afin d'accélérer et d'améliorer son adhérence.

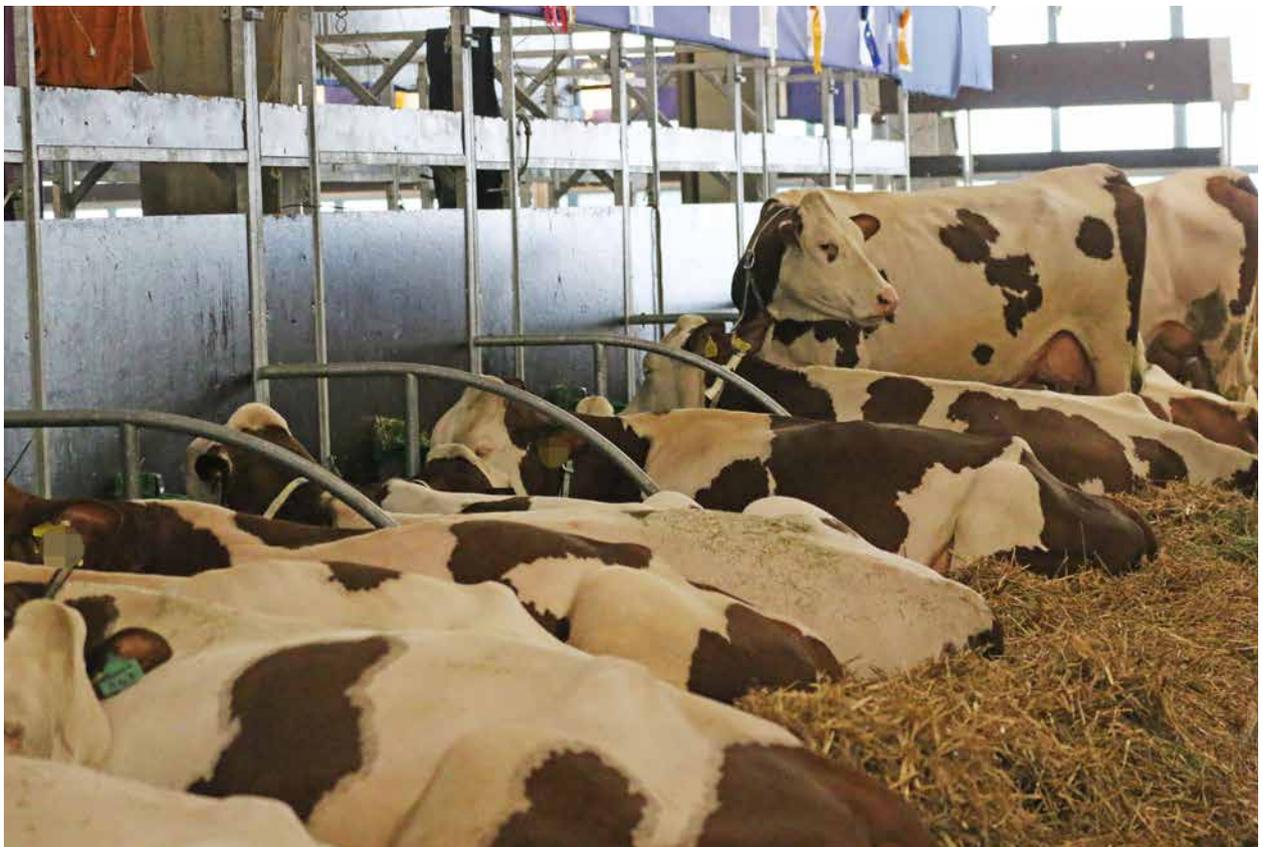
- **Administration de médicaments en l'absence du vétérinaire:** selon le règlement, les traitements ne peuvent être effectués que par le vétérinaire de l'exposition. Les médicaments ne peuvent être administrés que sous le contrôle de ce professionnel, après qu'il a établi un diagnostic. Nous avons toutefois observé des gardiens qui ont attendu que la vétérinaire ayant soigné une vache à proximité quitte l'étable pour pouvoir administrer à «leur» vache un traitement intramammaire dans les quatre quarts de pis (Team France).
- **Animaux malades à l'exposition:** le jour de la visite, deux vétérinaires étaient occupés 24 heures sur 24 à soigner des animaux visiblement malades. Du point de vue de la protection des animaux, nous saluons expressément le traitement aussi rapide que possible des animaux malades, pour leur permettre de se rétablir. Plusieurs fois, nous avons cependant observé que les bêtes malades et traitées prenaient ensuite quand même part aux spectacles et aux remises des prix. Les vaches malades ou dépassées et stressées par leur participation à l'exposition n'ont pas leur place sous les feux de la rampe et devraient, à notre avis, être épargnées et ramenées chez elles, à l'étable, dans leur cadre habituel, où leur traitement et leur rétablissement pourra se poursuivre. Si ce n'est pas possible, elles devraient au moins pouvoir se retirer et se reposer dans une zone à part, sous la surveillance de professionnels. Pour des raisons sanitaires, leur participation au concours doit être interrompue, comme l'exigent les dispositions légales. Depuis le mois de mars, les règles s'appliquant aux manifestations et aux expositions avec des animaux sont en effet plus sévères. Selon celles-ci, seuls des animaux sains peuvent être exposés. Les exposants et les responsables doivent assurer le bien-être des animaux en tout temps. Les animaux dépassés par la situation doivent bénéficier de soins adéquats dans des conditions acceptables. Ceci implique aussi de leur faire quitter les locaux de la manifestation et de les placer hors du secteur accessible par le public, pour les ménager, sans oublier l'encadrement et le traitement professionnel des animaux souffrants. Des phases de repos et de détente convenables doivent en outre être accordées au bétail. Nous estimons par ailleurs qu'une vache traitée avec des substances analgésiques, anti-inflammatoires, antipyrétiques, stimulant la circulation et/ou antibiotiques est avantagée par rapport aux animaux non traités, que cette situation soit volontaire ou non. Au vu de l'épreuve que représentent l'exposition et le concours (stress physique et psychique, trayons sensibles à la pression et à la douleur, œdèmes et inflammations mammaires, irritations cutanées, démangeaisons, nervosité, peur, fatigue, etc.), les animaux «non traités» devraient souffrir nettement davantage que leurs concurrents.



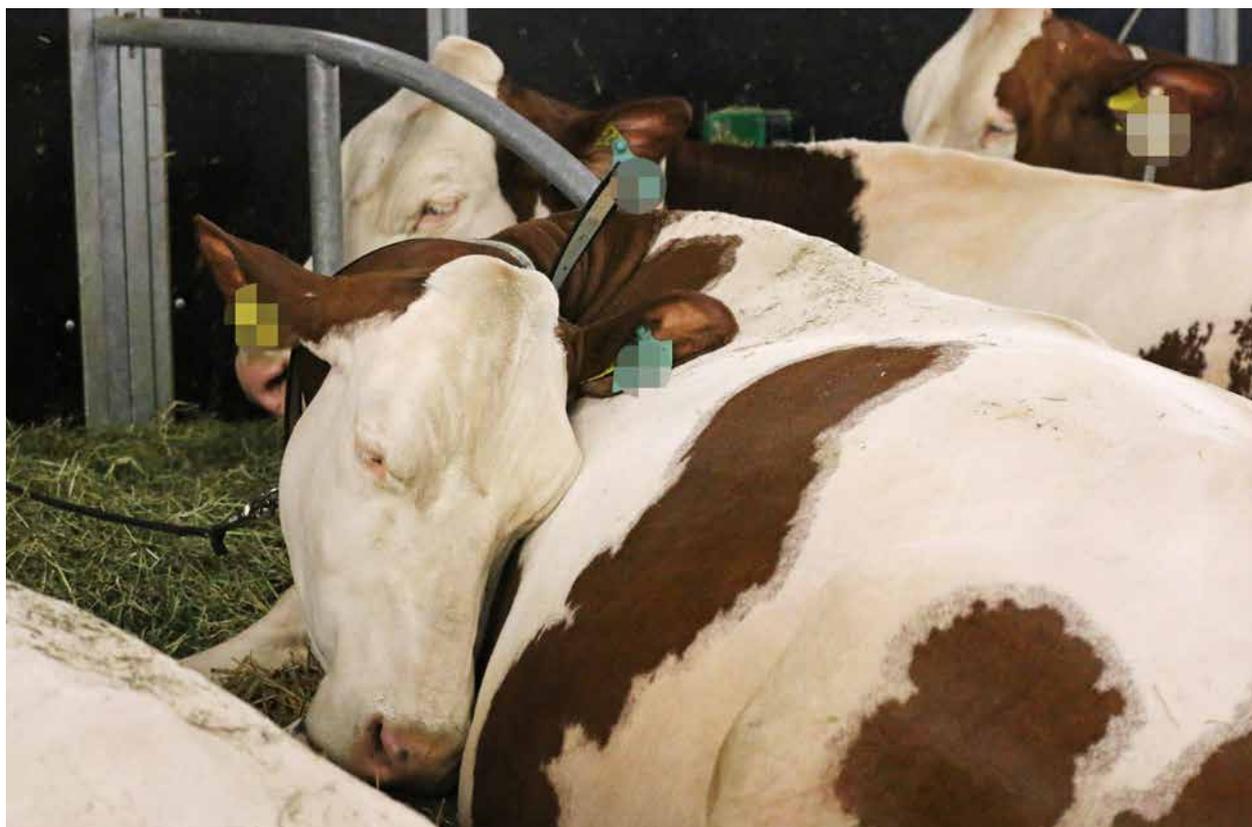
Veaux primés souffrant de «décalage horaire». Après le concours, les animaux étaient excessivement fatigués, épuisés et souvent plongés dans un sommeil profond. La tête fortement inclinée sur le côté, le système cardiovasculaire tournant au ralenti, ils écoutaient leurs propres battements de cœur (auto-auscultation). De notre point de vue et selon notre expérience, ce sont là des mécanismes d'autoprotection permettant aux animaux de fuir les situations difficiles et stressantes. Le veau à droite de la photo s'était soulagé durant son sommeil, il était immobile et inconscient.



Ce veau «absent» se trouvait aussi en «auto-auscultation» dans un profond sommeil.



Ces vaches de la race Montbéliarde étaient fatiguées et apathiques le jour suivant leur présentation dans le ring. Une partie d'entre elles étaient aussi en auto-auscultation.



Vache Montbéliarde souffrant de «décalage horaire», en auto-auscultation.

- **Utilisation de «pommade verte forte» et d'autres produits sans surveillance vétérinaire:** cette année aussi, la «pommade verte forte» et d'autres pommades et émulsions contenant du camphre et de l'eucalyptus étaient utilisées. Le règlement de l'exposition autorise «l'utilisation de produits cosmétiques, huiles ou pommades, pour autant qu'ils ne provoquent ni irritations ni dommages et qu'ils soient inoffensifs du point de vue de la loi sur les denrées alimentaires». Les médicaments ne peuvent être administrés que sous le contrôle du vétérinaire, après qu'il a établi un diagnostic. Du fait de ses composants, la «pommade verte forte» pénètre profondément dans les tissus, où elle a un effet antiseptique et analgésique, et stimule la circulation sanguine. Lorsqu'elle est appliquée sur le pis, le lait ne peut pas être utilisé pendant les trois jours qui suivent. Les indications de cette pommade dans le domaine vétérinaire prévoient avant tout des traitements locaux au niveau des articulations et des muscles, en cas d'arthrite et d'hématomes. Dans la notice d'emballage du médicament, il est précisé que l'utilisation de cette pommade est contre-indiquée en cas de maladies cutanées inflammatoires, d'eczémas et de blessures. La pommade ne doit pas être appliquée sur les muqueuses et les blessures. Par ailleurs, elle peut provoquer des réactions d'hypersensibilité locales. Une application généreuse peut ainsi occasionner des réactions cutanées excessives. Nous avons observé à Swiss Expo que les pis de plusieurs vaches étaient généreusement frictionnés de «pommade verte forte» un certain temps avant leur présentation dans le ring. Outre ce produit, d'autres pommades et émulsions contenant du camphre et de l'eucalyptus ont aussi été utilisées. Du point de vue de la protection des animaux, il est contre-indiqué de frictionner les trayons avec ces dispositifs (en quantité généreuse). Et ceci particulièrement après le rasage de près, la peau étant déjà irritée et particulièrement sensible. Les microlésions provoquées par le rasage sont inévitables, raison pour laquelle les frictions au moyen de substances stimulant la circulation sanguine, irritantes et brûlantes, doivent être une torture pour les animaux.

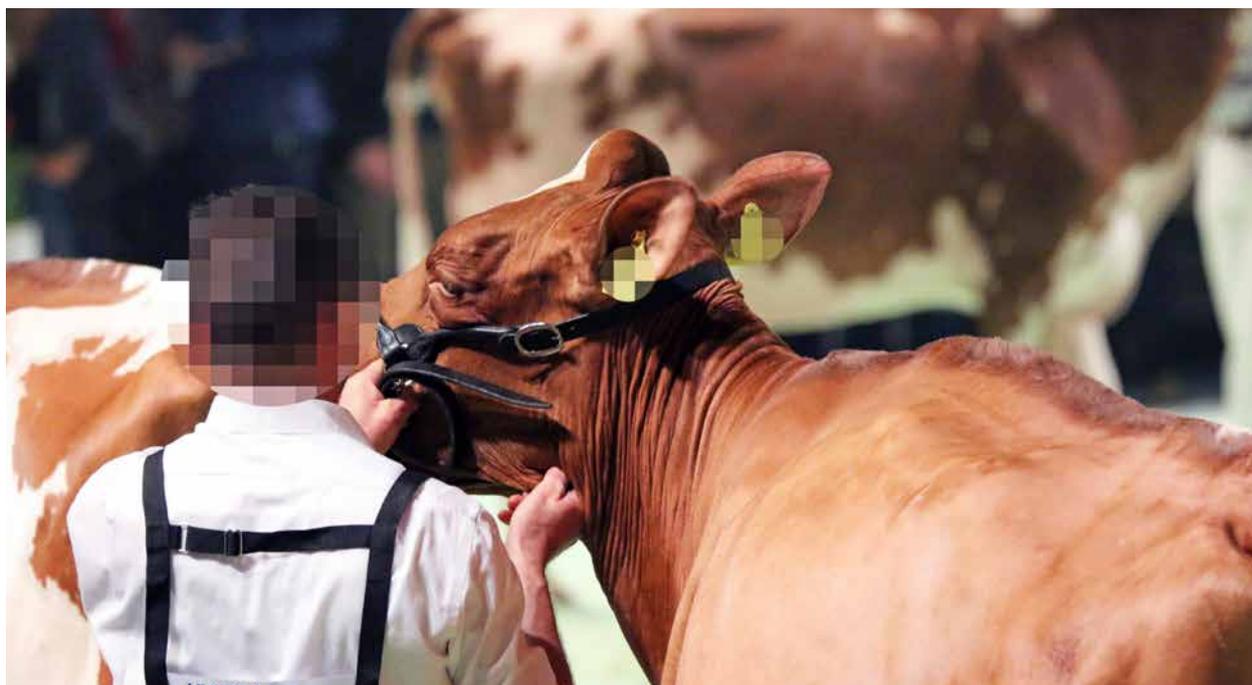


Ici, le pis a été enduit d'une épaisse couche de gel huileux, pour le faire briller.

- **Prise des ganaches pendant la présentation dans le ring:** presque tous les concurrents pincement un pli de peau au niveau de la mâchoire de l'animal pour que celui-ci positionne sa tête à la hauteur souhaitée pendant toute la durée de la présentation.



Illustration en haut et page 19 en haut: pincement d'un pli de peau («prise des ganaches») pour que la tête reste haute pendant toute la durée de la présentation.

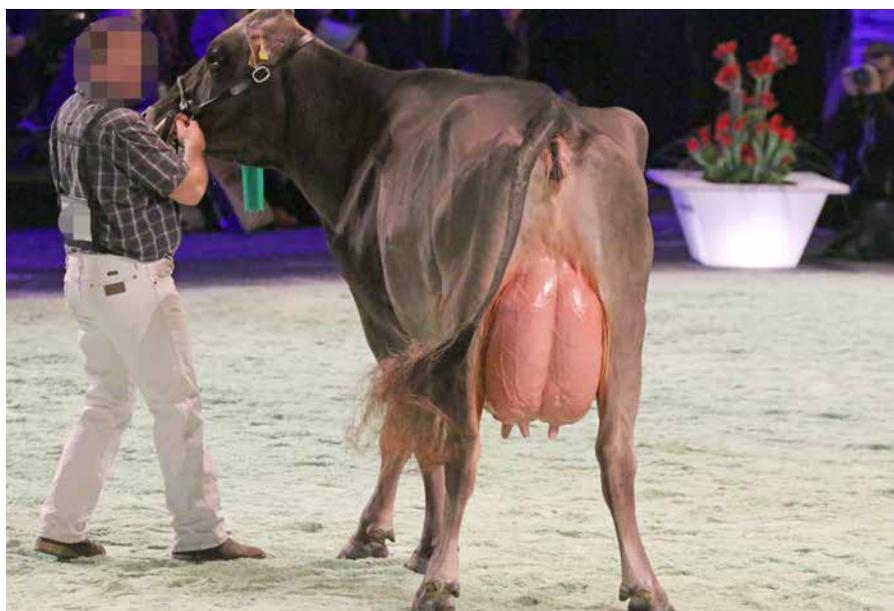


- **Présentation des vaches dans le ring, pis trop pleins:** dans le ring, la plupart des vaches portaient un licol à chaîne coulissant, passé autour du museau et sous le menton. La plupart des concurrents atténuait toutefois l'effet de la chaîne, du moins en partie, en maintenant celle-ci directement sur la tête de la vache.

En raison de leurs pis très pleins et durs, les vaches marchaient les pattes écartées, effectuant d'amples mouvements d'évitement pour ne pas les toucher.

Pour que les vaches adoptent la posture et la position souhaitée, les participants exerçaient une certaine pression, p. ex. à l'aide du pied ou d'une chaussure, sur le bourrelet coronaire.

Les pis étaient luisants, notamment grâce aux gels huileux et aux sprays brillants humides utilisés pour le toilettage; ils étaient pour l'essentiel trop pleins et de couleur rose à rouge (en raison de substances destinées à stimuler la circulation sanguine et utilisées en friction avant la présentation). Les vaisseaux sanguins de la partie inférieure du ventre et du pis étaient nettement apparents et saillants, de manière peu naturelle.



En raison de son pis dur et extrêmement plein, cette vache Brown Swiss avait beaucoup de peine à marcher «normalement» et était contrainte d'écartier ses pattes arrière pour contourner son appendice.



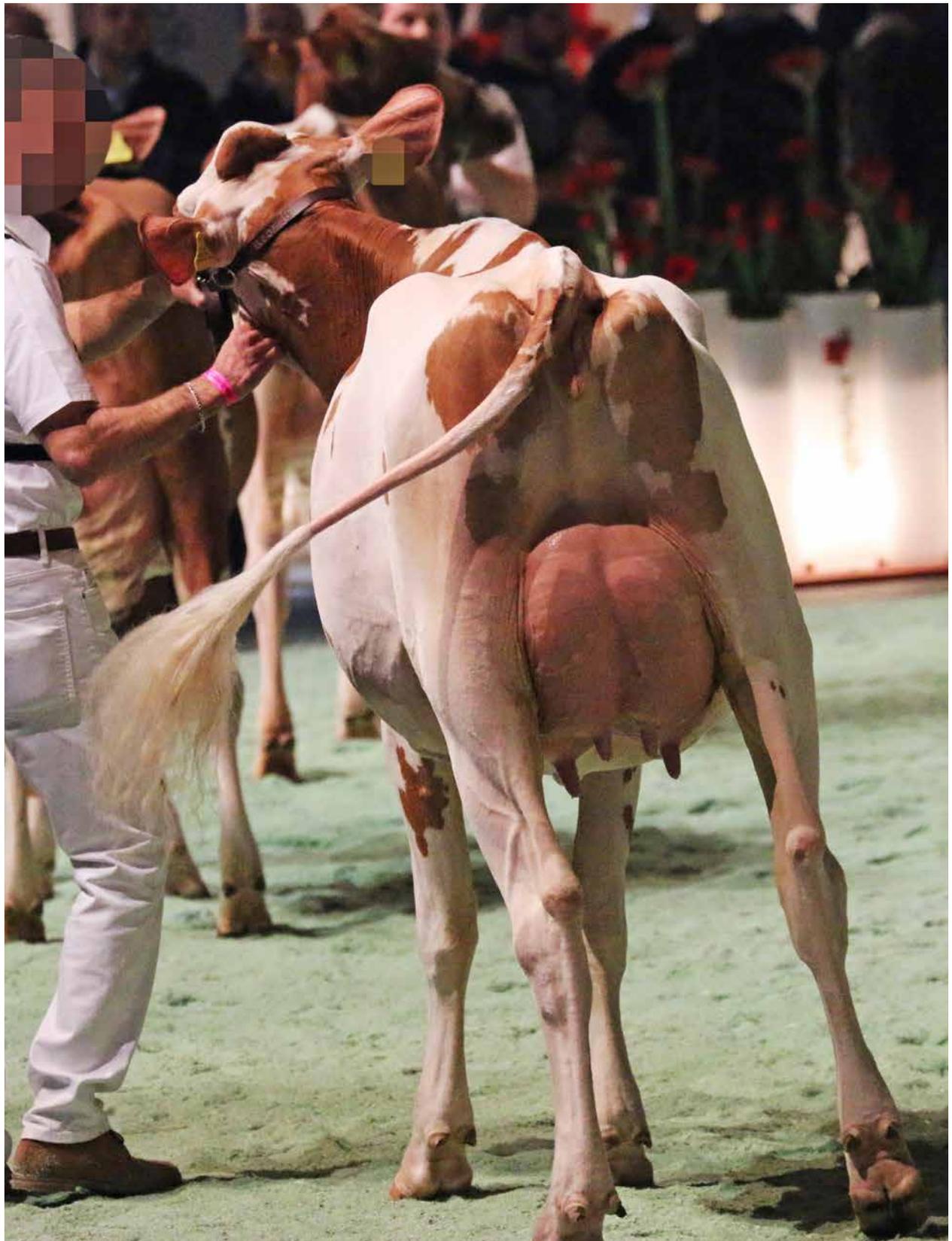
En haut et à gauche: cette Brown Swiss présentait également une démarche modifiée en raison de son pis immense, dur et trop plein. Le lait gouttait déjà malgré la colle, montrant que la pression dans les trayons était extrême et que la vache n'avait plus été traitée depuis longtemps.



Cette vache ne pouvait pas non plus marcher normalement en raison des dimensions extrêmes de son pis, dur et très gonflé. Elle ne voulait plus avancer et la personne chargée de la conduire devait sans cesse tirer violemment sur son licol (et sa tête) pour qu'elle fasse au moins quelques pas.



En haut et page 22: une image toujours identique: des pis immenses et brillants, si pleins que les animaux ne veulent plus avancer et qu'ils marchent comme sur des œufs, contraints de contourner leur pis durs et douloureux en écartant largement les pattes arrière pour éviter de les toucher. On ne peut pas parler de participation et de déplacement volontaires dans pareils cas. Les bêtes sont marquées par l'épreuve, les intervalles de traite allongés et la situation d'exposition les stressant visiblement (toilettage excessif compris).

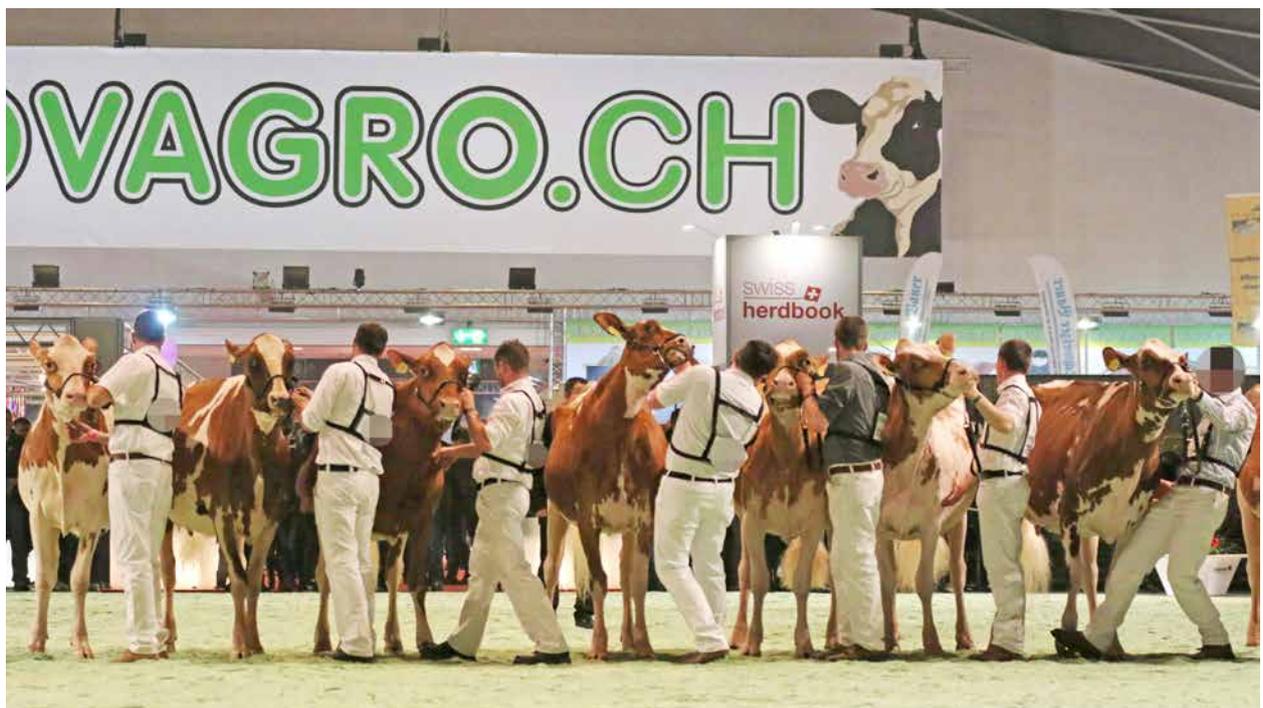




Ce concurrent appuie du pied sur le bourrelet coronaire, une zone sensible. Sous l'effet de la douleur, la vache a retiré immédiatement sa patte, comme souhaité.

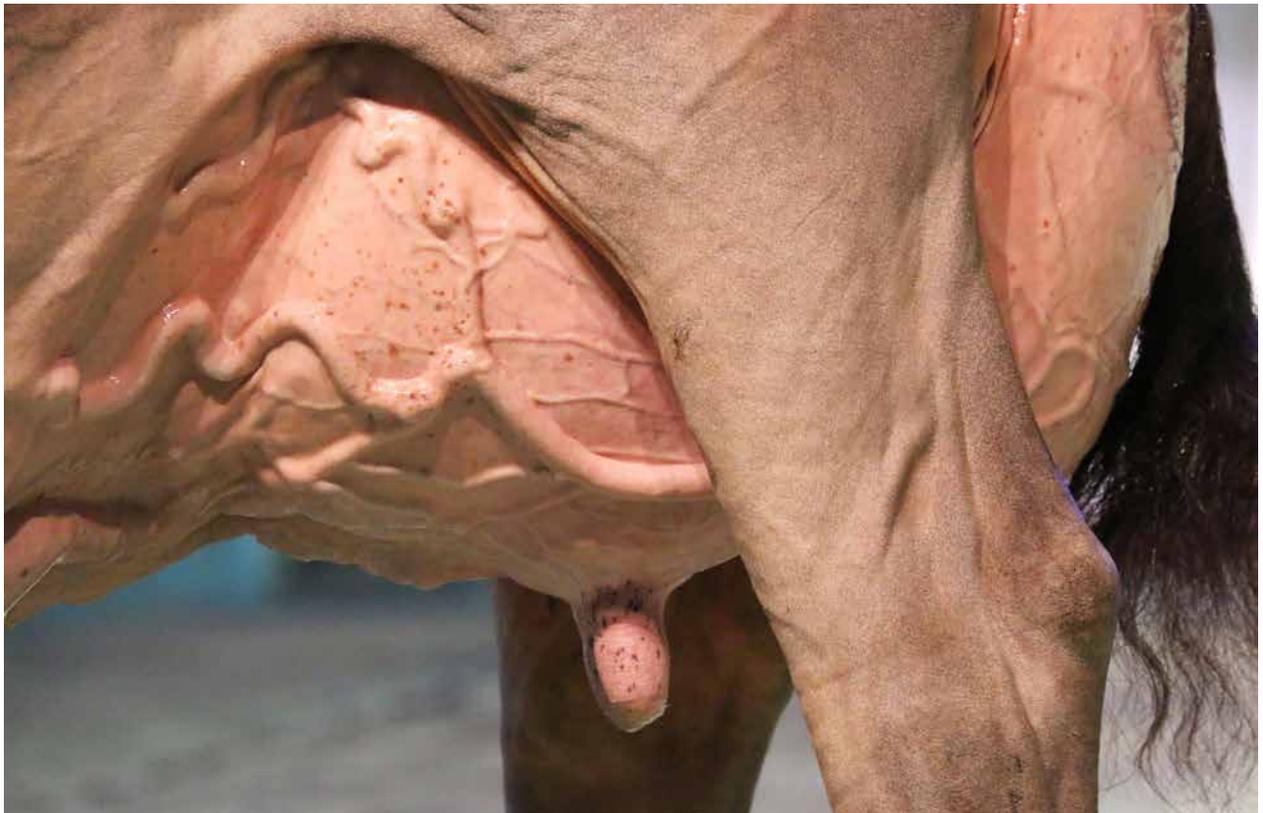


En haut et en bas: la double gagnante et quelques vaches dans le rang derrière elle, ainsi que les vaches sur la photo ci-dessous, ont régulièrement eu à supporter des corrections de posture par pression sur le bourrelet coronaire.





Une autre méthode courante de correction de la posture est d'appuyer sur le dos ou dans les flancs avec les doigts. Ces deux régions sont particulièrement sensibles à la pression.



Des méthodes et des produits de styling variés permettent de mettre les pis et les vaisseaux sanguins en évidence de manière peu naturelle.



La vache est tenue fermement et la chaîne du menton fortement tirée. L'animal salive abondamment et paraît stressé.

- **Contrôle visuel du remplissage des pis avant l'entrée dans le ring:** le règlement d'exposition exige un contrôle visuel du remplissage des pis avant l'entrée des vaches dans le ring. La commission de contrôle a indiqué que ces vérifications avaient été effectuées visuellement. Il y avait bien 1 à 2 personnes présentes dans la zone d'entrée du ring chargées d'effectuer ces contrôles, mais elles étaient surtout occupées à contrôler la présence des animaux et à déterminer leur ordre d'entrée dans le ring. La zone était par ailleurs mal éclairée par rapport au reste du ring et sans cesse occupée par des vaches et leurs gardiens en train d'attendre leur tour. Un contrôle du niveau de remplissage des pis n'est, du point de vue visuel, pas une mince affaire. Dans les conditions sur place, il n'était pas non plus possible.
- **Contrôle des pis aux ultrasons après la remise des prix:** le règlement d'exposition prévoit désormais un contrôle des pis aux ultrasons directement à la fin du concours, et ceci pour chaque catégorie. Il s'agit d'examiner si les intervalles prolongés entre les traites et la pression intérieure dans le pis qui en résultent provoquent une accumulation d'eau dans les tissus du pis (œdème mammaire). Si l'échographie est positive, cela signifie d'une part que la vache n'a pas été traitée à intervalles suffisants (ce qui est expressément interdit aux termes de l'ordonnance sur la protection des animaux [art. 16, al. 2, let. i et art. 17, let. h] et du règlement CTEBS [chiffre V, let. h]) et prouve en outre l'atteinte au bien-être et un état de santé non physiologique de l'animal. Suivant la gravité, ce processus est de plus en plus douloureux pour l'animal et présente un risque d'inflammation du pis; c'est un signe indiquant clairement que la vache aurait dû être traitée depuis longtemps. Les études scientifiques démontrent par ailleurs que les œdèmes du pis sont un symptôme clinique apparaissant relativement tardivement et qu'en règle générale, la vache présente des signes de souffrance tels que le stress, des sensations de pression et de tension désagréables et des douleurs plusieurs heures auparavant. Lorsque le vétérinaire constate un œdème mammaire dans le cadre d'une exposition, il y a donc à la fois infraction à l'ordonnance sur la protection des animaux et au règlement CTEBS. Ce dernier prévoit comme sanction en cas d'œdèmes mammaires l'exclusion de l'animal du concours et un avertissement mais aussi, suivant le degré de gravité, la traite partielle ou complète ou la vidange du lait à titre de mesure immédiate visant à soulager l'animal.

Les contrôles aux ultrasons étaient effectués dans une zone séparée et invisible du ring. Sur demande, une collaboratrice de la PSA a été aimablement autorisée à assister à ces examens. Comme prévu dans le règlement, les contrôles étaient réalisés par seulement deux vétérinaires accrédités. La sélection des vaches à examiner était effectuée par la commission de contrôle. Selon les directives, 1 à 4 vaches doivent être contrôlées par catégorie. Sur place, 2 vaches étaient examinées pour chaque catégorie, soit les deux bêtes placées en tête du classement. Dans l'ensemble, la PSA a observé les contrôles aux ultrasons de 5 catégories. Les deux vaches examinées ne présentaient pas d'œdème dans une seule catégorie, alors que dans les 4 autres, une vache présentait un œdème de degré 1 à chaque fois. Les œdèmes mammaires graves de degré 2 et 3 n'ont pas été observés en présence de collaborateurs de la PSA. La veille, les vétérinaires en avaient décelé, notamment chez les vaches de la catégorie Jersey. Selon le règlement, outre l'avertissement de l'exposant et son exclusion du concours, la vache souffrant d'un œdème de degré 1 doit être en partie traitée. Dans la pratique, cela signifie qu'un litre de lait doit être prélevé à la machine dans chaque quart de pis ou, en guise d'alternative, qu'un litre de lait doit être vidangé par quart de pis au moyen de canules introduites dans les trayons, le tout en présence d'un vétérinaire. Le jour du concours, un œdème mammaire n'avait pas d'autres conséquences – contrairement à ce que prévoit le règlement. Les prix attribués n'ont pas été retirés aux vainqueurs et aucun animal n'a été exclu de la suite de la compétition. Par ailleurs, aucun exposant n'a reçu d'avertissement! En cas d'œdèmes de degrés 2 ou 3, seules les chances de gagner lors de concours ultérieurs étaient moindres, le pis devant être entièrement vidangé. Dans ce cas, la vache ne correspondait plus à l'idéal visé (pis remplis) lors de sa présentation dans le ring (ce qui réduisait d'autant ses chances de décrocher un prix). Chaque œdème mammaire doit en outre être déclaré au vétérinaire cantonal. Les conséquences pour les propriétaires des animaux ne sont en revanche pas connues.

La vidange partielle du lait au moyen de canules a été effectuée par la plupart des exposants, directement derrière le ring, afin de permettre aux vaches de se présenter aux autres concours. Le déplacement à pied jusqu'au stand de traite, la traite à cet endroit et le retour à pied jusqu'au ring aurait empêché toute autre participation. La vidange du lait, effectuée par l'un des vétérinaires appelés par la commission de contrôle, provoquait parfois des réactions de défense violentes de la part des vaches. Malheureusement, nous avons constaté que malgré le diagnostic aux ultrasons, une partie des animaux concernés n'a pas subi de traite ou de vidange, même partielle.



Un gardien et une vache classée première ou deuxième attendent devant l'entrée de la zone d'examen des pis au moyen d'un ultrason. L'examen lui-même ne durait généralement que quelques minutes.

V. Conclusion

Le règlement d'exposition a de nouveau été remanié par la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS). Désormais, les pis des vaches sont examinés par échographie après les concours. Si nos observations montrent que les examens à proprement parler ont été réalisés de façon sérieuse et que les mesures prévues dans le règlement ont en partie aussi été imposées aux gardiens et propriétaires d'animaux souvent clairement récalcitrants, la question de savoir pourquoi les examens n'ont lieu qu'après la remise des prix se pose et pourquoi les diagnostics positifs n'ont pas conduit à l'exclusion du concours, comme le prévoit le règlement, et pourquoi les prix attribués aux exposants de vaches souffrant d'œdèmes mammaires n'ont pas été retirés. Il serait souhaitable que le règlement soit appliqué de manière conséquente à ce niveau. Si les exposants n'ont pas à craindre de conséquences sérieuses malgré les comportements fautifs que nous avons observés, la situation des pis excessivement pleins et le stress pour les animaux risquent de perdurer à l'avenir. Ceci bien que des fonds conséquents aient été investis dans le développement d'une méthode élaborée de dépistage des œdèmes mammaires par ultrasons, dans le but d'apaiser le public et de nombreux défenseurs des animaux, mais surtout de favoriser les éleveurs qui, pour des raisons de protection des animaux, ne souhaitent pas repousser les limites.

Tant que le constat d'œdème mammaire n'aura pas de conséquences décisives pour les exposants (et ceci dès le degré 1), comme l'avertissement et l'exclusion du concours, une interdiction de participer prolongée après le 2^e avertissement, une dénonciation pour violation de l'ordonnance sur la protection des animaux, etc., elle n'aura pour effet qu'une légère amélioration en matière d'intervalles de traite. En revanche, elle ne représente malheureusement pas une mesure/méthode préventive efficace pour protéger les animaux des contraintes évoquées et interdites par l'ordonnance sur la protection des animaux.

La seule méthode efficace pour éviter les pis trop pleins lors des expositions et des concours de bétail est, à notre avis, d'imposer un intervalle de traite obligatoire de 12 heures maximum. Cette règle devrait être contrôlée et appliquée par blocs lors des expositions, et valoir pour toutes les vaches laitières. Il devrait par ailleurs être interdit de coller les trayons des vaches. Le pis peut aussi être évalué par les juges lorsque le lait se met à couler, comme le démontre un concours de vaches Holstein en Allemagne (Nacht der Holsteins, www.tierschutz.com/tierausstellungen/holsteins/index.html).

Comme nous l'avons déjà dénoncé plusieurs fois, les vaches continuent d'être traitées au moyen de nombreux produits, afin de correspondre autant que possible à l'idéal recherché. Outre l'application de substances chimiques ainsi que de pommades et crèmes médicales, elles sont soumises à un toilettage exagéré. L'application de produits de styling peut non seulement provoquer des dommages et un stress, mais exige en plus que les bêtes soient fixées longuement dans une posture non naturelle. Le toilettage exagéré est interdit dans les expositions canines depuis plusieurs années. Nous estimons qu'il n'existe pas de raison justifiable et raisonnable de ne pas l'interdire également lors des expositions de bétail.

Par ailleurs, il est toujours permis de coller les trayons avec du Collodium, ce qui empêche un soulagement naturel de la pression par l'écoulement du lait et expose la vache à un stress supplémentaire (douleurs et pression interne accrue dans le pis, application désagréable voire douloureuse de la colle suivant la méthode utilisée et retrait désagréable voire douloureux du produit avant la traite, irritations et dommages cutanés suivant l'adhésif utilisé).

Nous aimerions que des mesures judicieuses soient prises pour les expositions et concours de bétail et de vaches laitières afin d'éviter les pis excessivement pleins et nous en appelons aux organisateurs pour faire en sorte que tous les exposants soient soumis aux mêmes conditions lors des compétitions. Nous souhaitons par ailleurs que les animaux ne soient ni stressés, ni exposés à la douleur, et qu'ils soient présentés le plus naturellement possible. Le stress, la douleur, le bruit, les médicaments, les adhésifs, les sprays, les gels et les vernis n'ont rien à faire dans l'environnement naturel des vaches laitières, même à titre exceptionnel lors d'expositions. Pour le bien-être des animaux, nous attendons des organisateurs et des exposants qu'ils respectent sans exception les dispositions de la protection des animaux et que les abus soient sanctionnés en conséquence et fermement.

